



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 6179

Texte de la question

M. Claude Birraux attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la diminution de la subvention du chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture consacrée à l'amélioration génétique des races animales et ses repercussions sur les unités de promotion des races. Ces unités, lieux de coordination de tous les partenaires concernés par une race, se trouvent de ce fait placées dans une situation particulièrement grave qui fragilise l'organisation de l'élevage français. Par conséquent, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin que le rôle des unités de promotion des races soit clairement reconnu dans sa réalité budgétaire.

Texte de la réponse

Deux arrêtés du ministère du budget, l'un du 3 février 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annulé 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce chapitre initialement doté de 131 MF est consacré à la sélection animale. Ces mesures de régulation budgétaire ont entraîné, dès leur publication, des modifications dans la répartition prévisionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de sélection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont cependant pu être prises pour réduire les effets de cette régulation auprès des différents organismes concernés, en mobilisant 14 MF de crédits par redéploiement budgétaire. Comme l'indique le projet de loi de finances pour 1994, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie à préserver les moyens nécessaires à ces actions.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6179

Rubrique : Ministères et secrétariats d'État

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 septembre 1993, page 3129

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 123